



# JOURN@L FOOT

N°594 DU 21 DECEMBRE 2023



Le District vous informe de la fermeture exceptionnelle de ses services  
du 22 décembre 2023 12h au 2 janvier 2024 inclus.

Denis ALLARD, Président, les membres du Comité de Direction, les membres des commissions, l'équipe administrative et technique vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

## SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P2

REGLEMENTS P2

COUPES P4

TECHNIQUE P4

FUTSAL P6

## TOURNOIS

---

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### **TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

---

### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

#### **Commission de Discipline :**

AJ Ville la Grand – US Challex – Marignier SP – CS Amphion Publier

#### **Commission Compétitions :**

Marignier SP – GPT Combloux Megeve – ES Douvaine Loisin – Vétraz US (2) – FC Chambotte - TEGG – FC Gavot – CS Vacheresse – US Douvaine Léman – FC Cluses/Scionzier – FC Thones – GPT Arve Montage 74 – ASP Villaz – Marignier SP – CS Ayze – ES Seynod – ES Theyez – CS St Pierre En Faucigny – Union Foot des Voirons – GC Usse

#### **Commission des Règlements :**

Marnaz FC

#### **Trésorier :**

A.S. Genevois

#### **Commission du Statut de l'Arbitrage :**

Badin

#### **Commission du Statut des Educateurs :**

Union Salève Foot

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 18/12/2023

Publiée le 21/12/2023

## DECISIONS

---

**MATCH n°25871293**

**DOSSIER N° 594/34 : FAVERGES PORTUGAIS AS 2 – FOOT SUD 74 1 – SENIORS D4 Poule E du 26/11/2023**

### **En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de FOOT SUD 74 portant sur le fait que « les joueurs VENTURA David et DURU Melhi seraient susceptibles d'avoir participé à la rencontre SENIORS D3 LA BALME DE SILLINGY - FAVERGES PORTUGAIS la même journée de championnat que la rencontre sus nommée » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

### **Au fond :**

Considérant que le club de FAVERGES PORTUGAIS a pu faire valoir ses explications en date du 09/12/2023.

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réclamation et de la feuille de match de la rencontre LA BALME DE SILLINGY 2 – PORUGAIS FAVERGES 1 SENIORS D3 Poule C du 26/11/2023 que le joueur DURU Melhi a bien participé à cette rencontre.

Considérant que cette feuille de match a été réglementairement validée par l'arbitre et les deux équipes sans qu'il ne soit fait aucune remarque et/ou réclamation sur la rédaction de celle-ci.

Considérant que le joueur DURU Melhi a également participé à la rencontre FAVERGES PORTUGAIS AS 2 – FOOT SUD 74 1 SENIORS D4 Poule E du 26/11/2023.

Considérant que cette feuille de match a été réglementairement validée par l'arbitre et les deux équipes sans qu'il ne soit fait aucune remarque et/ou réclamation sur la rédaction de celle-ci.

Attendu que l'article 151 des RG FFF dispose que « la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite le même jour ou au cours de deux jours consécutifs »

### **Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de PORTUGAIS FAVERGES 2 pour en reporter le gain à l'équipe de FOOT SUD 74 1 conformément aux dispositions de l'article 187-1 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

### **Résultat :**

FOOT SUD 74 1 : 3 pts

PORTUGAIS FAVERGES 2 : - 1 pt

FOOT SUD 74 1 : 5 buts

PORTUGAIS FAVERGES 2 : 0 but

### **A titre subsidiaire :**

Attendu que l'article 215 des RG FFF dispose « qu'est passible d'une suspension le joueur qui a enfreint les dispositions de l'article 151 des RG FFF »

**A ce titre la Commission des Règlements sanctionne le joueur DURU Melhi de deux matchs de suspension ferme pour avoir participé à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs, date d'effet au 26/12/2023.**

**MATCH n°27539800****DOSSIER N° 594/35 : DINGY LANFONNET 2 – CRAN OLYMPIQUE 1– U17 D3 Poule D du 09/12/2023****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de CRAN OL portant sur le fait « que la rencontre sus nommée s'est déroulée sans délégué » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant que de l'étude de la réclamation que toute contestation concernant les délégués d'une rencontre ne peut faire l'objet que d'une réserve d'avant match et ce conformément aux dispositions de l'article 226-5 des RG FFF.

Attendu que la demande du club de CRAN OL est une réclamation d'après match et non une réserve d'avant match.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**MATCH n°27508823****DOSSIER N° 594/36 : BALLAISON 1 – ESCO 1 – U15 D2 Poule A du 09/12/2023****Au fond :**

Considérant que l'article 2.17.2.4 des RG du District dispose que le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier en cas d'impossibilité d'accéder à la FMI.

Considérant que la rencontre sus nommée s'est déroulée sans FMI ni feuille de match papier rempli avant la rencontre. Attendu qu'il revenait au club recevant de fournir en temps et en heure une feuille de match papier en cas de disfonctionnement de la FMI.

Attendu que la sanction énoncée à l'article 2.17.2.4 des RG du District est la perte de la rencontre en cas de violation dudit article.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de BALLAISON 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'ESCO 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Résultat :**

BALLAISON 1 : - 1 pt

ESCO 1 : 3 pts

BALLAISON 1 : 0 but

ESCO 1 : 3 buts

**MATCH n°27491051****DOSSIER N° 594/37 : SAUVERNY AS 1 – VILLE LA GRAND AJ 2 U17 D3 Poule C du 25/11/2023****Au fond :**

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre que celui-ci ayant constaté qu'il n'y avait plus au moins 8 joueurs de l'équipe de VILLE LA GRAND AJ 2 sur le terrain, il a décidé d'arrêter la rencontre.

Attendu que l'arrêt réglementaire de la rencontre revient à l'équipe de VILLE LA GRAND AJ 2

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VILLE LA GRAND AJ 2 pour en reporter le gain à l'équipe de SAUVERNY 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**Résultat :**

SAUVERNY AS 1 : 3 pts

VILLE LA GRAND AJ 2 : - 1 pt

SAUVERNY 1 : 4 buts

VILLE LA GRAND AJ 2 : 0 but

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

## COMMISSION DES COUPES

Suite à un souhait du Comité de Direction du District , la Coupe du District, pour la catégorie Vétérans est née. Elle débutera déjà ce printemps pour se terminer courant juin lors d'une finale (le lieu et la date restant à déterminer). Premier succès de cette nouvelle compétition car se sont 21 équipes qui se sont engagées pour le plus grand plaisir de la Commission des Coupes. Ce dernier lundi, la dite Commission a procédé au tirage d'un tour de cadrage : cinq rencontres ont été programmées le vendredi 22 mars. Les dates des 1/8 ème de finales, des 1/4 de finales et des 1/2 de finales seront communiquées ultérieurement aux formations concernées .

Les Membres de la Commission des Coupes souhaitent à tous les clubs un Joyeux Noël, de passer d'agréables fêtes de fin d'année et ils vous présentent leurs Meilleurs Voeux de Santé , de Bonheur et de Réussite pour 2024.

## COMMISSION TECHNIQUE

### DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Organisation de la pratique Foot des Enfants

#### **CALENDRIERS**

#### **MODIFICATIONS PHASE 3 – u7/u9/u11**

Les modifications pour la phase de printemps sont à faire pour le **vendredi 22 décembre** dernier délai à l'adresse mail [footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) **UNIQUEMENT**

Pour rappel, une phase 4 sera créée en u7 après les vacances d'avril pour un nouveau brassage des clubs sur les plateaux

#### **A noter :**

Rajout d'un niveau u9 D1+ pour les équipes actuellement en D1 et qui ne rencontrent pas d'adversité dans leur bassin. Niveau regroupant les équipes des secteurs limitrophes (nombre d'équipes restreint)

**ATTENTION**, il ne s'agit pas d'un niveau de pratique élite, mais bien d'un niveau de pratique plus adaptée aux besoins. Il est impératif de bien identifier le niveau de vos enfants avant de vous engager dans cette démarche.

**Toutes les informations sont sur le site du district.**

#### **FUTSAL**

**Samedi 13 janvier** = u11 (*Ville la Grand*)

Equipes inscrites : Allinges - Valleiry

**Samedi 20 janvier** = u11 (*lieu en attente*)

Equipes inscrites : Allinges - Valleiry

**Samedi 27 janvier** = u9 (Ville la Grand)

Equipes inscrites : Allinges Valleiry

Inscriptions possible via ce [lien](#) (1 équipes par catégorie dans la limite des places disponibles)

## **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

### **U7**

#### **25.11**

Thônes - Passy Mont Blanc – Bonneville – Sauverny - Pays de Gex

### **U9**

#### **11.11**

U. Salèves – Esco

#### **18.11**

Ht Giffre 1 - Perrignie 3 – Odysée 3

#### **25.11**

Cernex 1 - Cluses Scionzier 3 – Frangy 1

#### **09.12**

Odysée 3 - Bonneville 1 - Combloux Megève 4 - Pers Jussy 1 - Seynod 1 – Chéran 3 – Passy 1 – Cluses SC 1

### **U11**

#### **11.11**

Morzine depart - Seynod D2 - Pers Jussy D2 - Vétraz D4 - Ayze D2 - Bonneville D3 - Chamonix D3 - Amphion D2

#### **18.11**

Frangy D2 - Annecy D4 - Seynod D3 - Argonay D3 - Pers Jussy D3 - Tegg Fem D4 - Cluses Scionzier D2 - Haut Giffre D3 - Marin D3

#### **25.11**

Odyssee depart – Cluses depart - Seynod2 D2 - Thones D3 - Haut Rhone D3 - Marigny D4 - Seynod D4 - Bonneville D1 - Etrembieres D2 - Viuz D2 - St Jeoire D3 - Marnaz D3 - Sauverny D3

# COMMISSION FUTSAL

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en championnat bi- départemental

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2

US CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL BOURGET UNITED

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Coté Savoie

AS THONON

CBF 74

FLAC 2

Coté Haute Savoie

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Le calendrier est en ligne sur le site.

### JOURNEE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTEUSE GUIERS

Samedi 13 Janvier 2024 Gymnase MARLIOZ à AIX LE BAINS à 20H00

### JOURNEE N°5

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS

Samedi 27 Janvier 2024 Gymnase BRIFFOD à 18H00

### JOURNEE N° 7

CBF 74 contre FLAC 2

Samedi 23 Décembre 2023 Gymnase BRIFFOD à 18H00

### JOURNEE N° 8

EXEMPT: AS THONON

U S CHARTREUSE GUIERS contre FLAC 2

Mardi 16 Janvier 2024 Gymnase des ECHELLES à 21H00

HFCC contre FBU

Jeudi 18 Janvier 2024 Gymnase COTE ROUSSE CHAMBERY à 20H45

AFRO 2 CONTRE CBF 74

Vendredi 19 Janvier Gymnase du CENTENAIRE à LA ROCHETTE2024 à 21H00

## COUPE DE SAVOIE FUTSAL

Candidatures reçues pour l'organisation des Finales du 25 Février 2024

AS UGINE

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

Décision lundi 18 Décembre par le Comité Directeur

L'organisation de la finale est attribuée au club de UGINE AS

SENIORS MASCULINS

Dates des rencontres :

1<sup>er</sup> tour : Semaine du 8 au 14 Janvier 2024

2<sup>eme</sup> tour : Semaine du 22 au 28 Janvier 2024

3<sup>eme</sup> tour : Semaine du 05 au 11 Février 2024

Finale le 25 Février 2024

Inscriptions au jour de parution du PV:

FLAC 2

AS THONON

US CHARTREUSE GUIERS

AFRO 2

CBF 74

FBU

HFCC

US LA MOTTE SERVOLEX

JS CHAMBERY

Tirage au sort effectué par Denis CRESTEE, secrétaire général du District de Savoie de Football, le lundi 11 Décembre 2023

**ATTENTION, UN CLUB PREND LA PLACE DE L'EXEMPT**

**US CHARTREUSE GUIERS contre AS BRISON ST INNOCENT**

**Mardi 9 Janvier 2024 Gymnase des ECHELLES à 21H00**

CBF 74 contre US LA MOTTE SERVOLEX

Samedi 13 Janvier 2024 Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE à 18H00

FLAC 2 contre FBU

Samedi 13 Janvier 2024 Gymnase SOMMEILLER à ANNECY à 12H30

AS THONON contre JS CHAMBERY

Dimanche 14 Janvier 2024 Gymnase du GENEVRAY à THONON à 20H00

AFRO 2 contre HFCC

Vendredi 12 Janvier 2024 00 Gymnase du CENTENAIRE VALGELON LA ROCHETTE à 21H